

## Bulletin d'Inscription

### Action Collective TPE / PME 2019 – HAUTES-PYRENEES

### RISQUES Electriques

#### Informations relatives à l'entreprise

Raison sociale :

Adresse :

CP Ville :

N° Siret :

Contact :

Téléphone :

Mail :

**Effectif moyen 2018:**

#### Organisme de formation

Pôle formation UIMM Adour  
[afpiadour.tarbes@metaladour.org](mailto:afpiadour.tarbes@metaladour.org)

Marie-Hélène DOMINGUES/ Tél. : 05 62 37 21 91

**Module A : Habilitation électriciens, formation initiale**

**Module B : Habilitation électriciens, recyclage**

**Module C : Habilitation non électriciens, formation initiale**

**Module D : Habilitation non électriciens, recyclage**

**En cochant cette case, je réalise ma demande de gestion et de financement à l'ADEFIM Midi-Pyrénées et j'ai bien pris en compte la mention ci-dessous :**

« L'OPCAIM règle les coûts pédagogiques liés à la formation à laquelle vous inscrivez un ou plusieurs de vos salariés, vous faites, à travers le présent document, la demande à votre OPCA, de prendre en charge cette formation ».

Votre OPCA, à travers sa délégation régionale l'ADEFIM Midi-Pyrénées, vous informera de la prise en charge accordée. **Les heures d'absence donneront lieu à une refacturation de l'ADEFIM.**

Fait à  
Le

Signature de l'employeur et cachet

Vous vous engagez à libérer les stagiaires afin qu'ils puissent assister à l'action de formation.  
Même financées, les actions de formation collectives ont un coût : toute annulation de dernière minute sera susceptible de vous être directement facturée par l'organisme de formation.  
Pour les entreprises en régime plus de 11 salariés, les frais de gestion s'élèvent à 3% du cout pédagogique.

